

### Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

*cerfa*N° 14734\*03

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

|  | adre réservé à l'autorité en                               | vironnementale     |   |
|--|--|--------------------|---|
| Date de réception : 3/108/2018   | Dossier complet le :                                       | WINE ENDIN         | N° d'enregistrement :   |
| 3/108/2018   | 31/08/2018   |                    | 2018-4126   |
|  | 1. Intitulé du pr  | oiet               |   |
| Aménagement du lotissement le Vignaud  |  |                    |   |
|  |  |                    | 1.  |
|  |  |                    |   |
| 2. Identification du   | (ou des) maître(s) d'ouvra                                 | ge ou du (ou des)  | pétitionnaire(s)  |
| 2.1 Personne physique  |  |                    |   |
| Nom  | Prénom   |                    |   |
| 2.2 Personne morale  |  |                    |   |
| Dénomination ou raison sociale   | FONCIER CONSEIL  |                    |   |
| Nom, prénom et qualité de la personne  | Pascal CHAIGNEAU, Directe                                  | eur d'Agence       | V   |
| habilitée à représenter la personne morale   |  |                    |   |
| RCS / SIRET 7 3 2 0 1 4 9  | 6 4 0 0 9 5 9  | Forme juridique    | SNC   |
|  |  |                    |   |
| Joigne   | ez à voire demande l'ann                                   | nexe obligatoire   | n°1   |
|  |  |                    |   |
| 3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec  | au des seulis et criteres anno<br>dimensionnement correspo |                    | 22-2 du code de l'environnement et  |
| N° de catégorie et sous-catégorie  |  |                    | s seuils et critères de la catégorie  |
|  | (Préciser les éventuelles ru                               | briques issues d'a | utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)  |
| 6 a)Construction de routes classées dans<br>le domaine public routier de l'état, des           | Le terrain d'assiette mesure                               |                    | le 57 lots sur la commune de BIARD.   |
| départements, des communes et des EPCI   |  |                    | ns est inférieure à 10 000 m².  |
| non mentionnées aux b) et c) de la   |  |                    | longueur et sont destinées à être   |
| collonne 2   | incorporées au domaine de                                  | LA COMMUNAUTE      | URBAINE DE GRAND POITIERS.  |
|  |  |                    | .,iX  |
|  |  |                    |   |
|  | 4. Caractéristiques génér                                  | ales du projet     |   |
| Doivent être annexées au présent formu   | laire les pièces énoncées à                                | la rubrique 8.1 du | ı formulaire  |
| 4.1 Nature du projet, y compris les évent  |  |                    |   |
| Le projet, situé au nord de la commune de  | BIARD (86), consiste en l'am                               | énagement d'un lo  | tissement résidentiel sur une emprise   |
| de 3.62 hectares. Plus précisément il s'agit de 57 terrains à b                                | âtir d'une superficie movenn                               | e de 450 m²        |   |
| Le site présente actuellement un usage ag  |  |                    | ons.  |
|  |  |                    |   |
| Le projet vise à la construction d'un quarti   |  |                    |   |
| projet s'accorde au zonage réglementaire   |  |                    | stiné à être ouvert, à court terme, à une   |
| urbanisation à vocation résidentielle, dans<br>Le site du projet fait l'objet de l'Orientation |  |                    | naud" zone AUM1 n° 3 du PLU dont il   |
| doit respecter les principes d'aménageme   |  | admination Le vig  | The second in Just to don't in  |
|  |  |                    |   |
|  |  |                    | THE STREET WITH   |
|  |  |                    |   |
|  |  |                    | CANADA CONTRACTOR OF THE PARTY |

La loi nº 78+17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertes s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le PLU de Biard fixe un objectif de création de 15 à 20 nouveaux logements par an sur la commune. Le projet vise la création d'un quartier d'habitat, répondant à cet objectif d'accueillir de nouveaux habitants à Biard.

L'arrivée de nouveaux habitants doit permettre de pérenniser les équipements publics tout en favorisant la mixité sociale et générationnelle à l'échelle de la commune.

La situation proche du centre-bourg du projet, concourt également à un objectif de pérennisation des commerces installés dans le centre de la commune.

Enfin, le projet vise à créer un nouvel espace urbain de qualité et fonctionnel, notamment par la création d'espaces paysagers et par le complètement du maillage de liaisons douces entre le centre-bourg de Biard, l'Aéroport de Poitiers-Biard et la ville de Poitiers.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet sera aménagé suivant une à deux tranches. Les travaux débuteront par les aménagements de voiries et réseaux divers (VRD) permettant de desservir les futures habitations.

Les dispositions prévues pour les différents raccordement aux réseaux publics et le fonctionnement des systèmes de gestion des eaux pluviales seront fonctionnels pour chacune des tranches d'aménagement, si le projet venait à être tranché, indépendamment de la réalisation de la tranche future.

Une attention particulière sera portée aux ruissellements en phase chantier, et sur leur prise en compte afin d'éviter tout risque vis à vis des quartiers d'habitation existants.

Ainsi, des dispositifs temporaires interceptant et traitant ces écoulements seront prévus durant chacune des phases de travaux jusqu'à la réalisation des ouvrages qui assureront de manière pérenne la gestion des eaux pluviales du quartier.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, l'opération fonctionnera comme tout quartier d'habitat, conformément au cahier des charges des aménagements fixé par Grand Poitiers, et au SDAGE Loire-Bretagne en vigueur.

Les eaux pluviales des parcelles privatives seront collectées et infiltrées à la parcelle.

Les eaux pluviales du domaine public seront collectées par un système de noues s, complété par un ouvrage paysager de faible profondeur, assurant une capacité de stockage compatible avec un épisode centennal.

Les ouvrages seront dimensionnés pour un épisode centennal correspondant à une pluie de 60 mm en une heure, avec un débit de fuite vers le domaine public.

Les voies internes à l'opération seront hiérarchisées. Le raccordement de l'opération s'effectuera sur la rue Nungesser et la rue du Vignaud. Des circulations douces irrigueront par ailleurs le nouveau quartier d'habitat. Des poches de stationnement et des plantations viendront border les voiries.

L'interface du secteur avec la zone artisanale du Vignaud et l'aéroport fera l'objet d'un traitement paysager : réalisation d'une continuité douce accompagnée d'un filtre végétal.

| 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?  La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).  Le projet d'aménagement « Le Vignaud Est et Ouest » à Biard fait l'objet d'un dossier de déclaration loi sur l'eau.    |   |   |  |  |  |  |  |  |  |
|--|---|---|--|--|--|--|--|--|--|
| Le projet sera soumis à permis d'aménager au titre du Code de l'Urbanisme. Il fera l'objet du dépôt de deux dossier administratifs : "Le Vignaud Ouest", portant sur la réalisation de 6 lots à bâtir sur une emprise de 2838 m², et "Le Vignaud Est", portant sur la réalisation de 51 lots à bâtir sur une emprise de 33 327 m². |   |   |  |  |  |  |  |  |  |
| Ces deux permis ayant vocation à être d'examen.  | exécutés simultanément, ils sont regroupés au se      | in de l'unique présente demande                 |  |  |  |  |  |  |  |
| 4.5 Dimensions et caractéristiques du  | projet et superficie globale de l'opération - précise | er les unités de mesure utilisées               |  |  |  |  |  |  |  |
|  | deurs caractéristiques                                | Valeur(s)                                       |  |  |  |  |  |  |  |
| Gian   | •   | 1.7   |  |  |  |  |  |  |  |
|  | Emprise foncièr                                       |   |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   | ee: Inférieure à 10 000 m²                      |  |  |  |  |  |  |  |
|  | Nombre de lots à bât                                  | ir: 57 unités                                   |  |  |  |  |  |  |  |
| Longueur to  | otale des voies ouvertes à la circulation automobi    | le : 650 mètres                                 |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   |   |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   |   |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   |   |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   |   |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   |   |  |  |  |  |  |  |  |
| 4.6 Localisation du projet   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |
| Adresse et commune(s)  |   |   |  |  |  |  |  |  |  |
| d'implantation   | Coordonnées géographiques Long. <u>0</u> <u>0</u>     | ° <u>18'41"6</u> Lat. <u>46°34'49"9</u>         |  |  |  |  |  |  |  |
|  | 1   |   |  |  |  |  |  |  |  |
| Rue Nungesser  | Pour les catégories 5° a), 6° a), b)                  |   |  |  |  |  |  |  |  |
| 86 580 Biard   | et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),                        |   |  |  |  |  |  |  |  |
|  | 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,                  |   |  |  |  |  |  |  |  |
| Références cadastrales :   | 38° ; 43° a), b) de l'annexe à                        |   |  |  |  |  |  |  |  |
| AW137 (p), AW122, AW116, AW115,  | l'article R. 122-2 du code de                         |   |  |  |  |  |  |  |  |
| AW114, AW113, AW112, AW105 (p),  | l'environnement :                                     |   |  |  |  |  |  |  |  |
| AW104, AZ37 et AZ38 (p)  |   | - 10 - 4 2 - 2 4 - 4 4 - 2                      |  |  |  |  |  |  |  |
| ΑΨ104, ΑΖ37 Ct ΑΖ30 (β)  | Point de départ : Long. 00                            | ° <u>18 '42 "3</u> Lat. <u>46 ° 34 ' 44 " 2</u> |  |  |  |  |  |  |  |
|  | Point d'arrivée : Long. 00                            | ° 18'44"1 Lat. 46° 34' 51"0                     |  |  |  |  |  |  |  |
|  | Communes traversées :                                 |   |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   |   |  |  |  |  |  |  |  |
|  | Biard   |   |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   |   |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   |   |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   |   |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   |   |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   |   |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   |   |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   |   |  |  |  |  |  |  |  |
|  | loignez à votre demande les annexes n° 2              | àA  |  |  |  |  |  |  |  |
| -  | oignez a voire demande les dimexes il 2               |   |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   |   |  |  |  |  |  |  |  |
| 4.7 S'agit-il d'une modification/exten   | sion d'une installation ou d'un ouvrage existant      | ? Oui Non X                                     |  |  |  |  |  |  |  |
| 4.7.1 Si oui, cette installation o   | u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une éval          | uation Out                                      |  |  |  |  |  |  |  |
| environnementale?  |   | Oui Non   |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   |   |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   |   |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   |   |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   |   |  |  |  |  |  |  |  |
| 4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme  | nt les  |   |  |  |  |  |  |  |  |
| différentes composantes de votre   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   |   |  |  |  |  |  |  |  |
| indiquez à quelle date il a été aut  | onse :  |   |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   |   |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   |   |  |  |  |  |  |  |  |
|  |   |   |  |  |  |  |  |  |  |

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :   | Oui | Non | Lequel/Laquelle ?  |
|---|-----|-----|--|
| Dans une zone naturelle<br>d'intérêt écologique,<br>faunistique et floristique de<br>type I ou II (ZNIEFF) ?  |     | X   | Le site du projet n'est concerné par aucune ZNIEFF.<br>Le site le plus proche est la ZNIEFF de Type 1 "Vallée de la Boivre" (540003369) située<br>à environ 900m du projet, et la ZNIEFF de Type 1 "Rochers du Porteau" (540003360)<br>située à 1,5km du projet (voir annexe 7).   |
| En zone de montagne ?   |     | X   | Le site du projet n'est pas situé en zone de montagne.   |
| Dans une zone couverte<br>par un arrêté de<br>protection de biotope ?   |     |     | Le site du projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection<br>de biotope.<br>Un arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) est présent à environ 10 km au<br>nord-est du site du projet. Il s'agit du site « Coteaux et carrières d'Ensoulesse<br>» (FR3800394), localisé sur la commune de Montamisé   |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?   |     | X   | Le site du projet n'est pas situé sur le territoire d'une commune littorale.   |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional? |     | X   | Le site du projet n'est pas situé dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle, une zone de conservation halieutique ni un parc naturel régional.  Le Parc Naturel Régional (PNR) le plus proche est le PNR de la Brenne, situé à environ 48 kilomètres à l'est de Biard.  La réserve naturelle la plus proche est la réserve naturelle nationale du Pinail, située à environ 20 km au nord-est du site du projet.                      |
| Sur un territoire couvert par<br>un plan de prévention du<br>bruit, arrêté ou le cas<br>échéant, en cours<br>d'élaboration ?                                    |     | ×   | La commune de Biard est concernée par le PPBE de l'Etat en raison de la présence de l'autoroute A10 sur son territoire. Toutefois, le projet est situé à 1,4 km de l'autoroute, et n'est pas concerné par ce document, ni par des nuisances sonores associées à cette infrastructure.  Le projet est situé à proximité de l'aéroport de Poitiers-Biard, toutefois il se situe à l'extérieur du périmètre du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) (voir annexe 17). |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                         |     | X   | Le site du projet n'est pas situé dans un périmètre ABF. Les périmètres de protection des monuments historiques les plus proches se situent à environ 800m du projet. Ils sont associés aux nombreux éléments de patrimoine constitutifs du centre ancien de la ville de Poitiers : églises, hôtels particuliers, parc de Blossac, Hôtel de Ville (voir annexe 11).  |
| Dans une zone<br>humide ayant fait l'objet<br>d'une délimitation ?  |     | ×   | Il n'a pas été réalisé d'inventaire terrain avec délimitation précise des zones humides sur le territoire du SAGE du Clain, couvrant le territoire de la commune de Biard.  L'étude de pré-localisation et de hiérarchisation des zones humides probables du Clain, réalisée par photo-interprétation, révèle que le site du projet est partiellement concerné par une probabilité faible de présence de zone humide (voir annexe 8).                          |

| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? |     | X   | La commune de Biard n'est pas concernée par le Plan de Prévention des Risques<br>Naturels (Inondations et Mouvement de terrain) de la vallée du Clain.<br>La commune de Biard n'est pas concernée par un PPRT.   |
|---|-----|-----|--|
| Dans un site ou sur des sols<br>pollués ?   |     |     | Le site du projet n'accueille pas de site BASIAS. Néanmoins, des sites en activité sont répertoriés dans la base Géorisques à proximité du projet : l'entreprise de peintures BOUCHET Frères (POC8602373), l'entreprise de sérigraphie T.D Impression (POC8602399). l'entreprise CHOUTEAU Pneus (POC8602391), l'entreprise de négoce de produits pétroliers SHELL Direct (POC8602398). Aucun site inscrit dans la base de données BASOL n'est présent dans l'emprise ou à proximité du projet. (cf. annexe 15) |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | X   |     | La commune de Biard et le site du projet sont inscrits dans la Zone de Répartition des<br>Eaux du bassin hydrographique « Bassin du Clain ».   |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?   |     | X   | Le site du projet n'est concerné par aucun périmètre de protection d'un captage<br>d'eau potable. Le captage le plus proche est celui de La Varenne, situé sur la<br>commune de Saint-Benoît, situé à 4km du projet.   |
| Dans un site inscrit ?  |     | X   | Le périmètre du projet n'accueille aucun site inscrit.<br>Le site inscrit le plus proche est le site "Puy Miré" (0417001), à 900m au sud-ouest du<br>projet (voir annexe 11).  |
| Le projet se situe-t-il, dans<br>ou à proximité :   | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ?  |
| D'un site Natura 2000 ?   |     |     | Le site du projet ne se situe pas à proximité d'un site Natura 2000. Les sites Natura 2000 les plus proches sont la Zone de Protection Spéciale « Plaines du Mirebalais et du Neuvillois » (FR5412018), située à environ 7 km au nord du site du projet (Cf. Annexe 6) et la ZPS « Forêt de Moulière, landes du Pinail, bois du Défens, du Fou et de la Roche de Bran » (FR5410014) à 11km au nord-est du site.  |
|   |     |     | Le périmètre du projet ne comporte aucun site classé.  |

### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Veuillez completer le tableau suivant :  De quelle nature ? De quelle importance ? |   |     |     |   |  |  |
|--|---|-----|-----|---|--|--|
| Inciden  | ces potentielles  | Oui | Non | Appréciez sommairement l'impact potentiel   |  |  |
| Ressources   | Engendre-t-il des<br>prélèvements<br>d'eau ?<br>Si oui, dans quel<br>milieu ?   |     | X   | L'aménagement du projet à vocation d'habitat « Le Vignaud Est et Ouest » à Biard ne va pas engendrer de prélèvements d'eau directs dans le sous-sol ou en surface.  Le projet va en revanche générer une hausse des consommations en eau potable sur le réseau de distribution de la commune, à la hauteur de la consommation de l'ordre de 57 logements/ménages  |  |  |
|  | Impliquera-t-il des<br>drainages / ou des<br>modifications<br>prévisibles des<br>masses d'eau<br>souterraines ?   |     | X   | L'aménagement du site n'impliquera pas de drainages, ni de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines. Le projet prévoit de gérer les eaux pluviales du domaine public par l'intermédiaire d'un système de noues, complété par un ouvrage paysager de faible profondeur, assurant une capacité de stockage compatible avec un épisode centennal. Les eaux pluviales de parcelles privatives seront collectées et infiltrées à la parcelle.   |  |  |
|  | Est-il excédentaire<br>en matériaux ?   |     |     | Il sera privilégié une gestion à l'équilibre des déblais/remblais dans le cadre<br>de l'aménagement du site.  |  |  |
|  | Est-il déficitaire en<br>matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les<br>ressources naturelles<br>du sol ou du sous-<br>sol ?  |     |     | Il sera privilégié une gestion à l'équilibre des déblais/remblais dans le cadre<br>de l'aménagement du site.  |  |  |
| Milieu naturel   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? |     | X   | Le site du projet est majoritairement exploité en cultures, ce qui se traduit par une faible biodiversité. Les cultures sont bordées au nord par l'aéroport de Poitiers-Biard, à l'est par une zone artisanale, au sud et à l'ouest par l'habitat pavillonaire. Les espèces végétales y sont communes ; la faune susceptible de fréquenter le site ne présente pas d'enjeu écologique particulier. Le site de projet n'est concerné par aucune ZNIEFF, site Natura 2000, réserve naturelle (cf. annexes 6 et 7). Aucune incidence sur de tels milieux n'est donc à prévoir. Aucun réservoir de biodiversité ou corridor écologique concernant le projet n'est inscrit au SRCE (cf. annexe 10) |  |  |
|  |   |     | X   | Aucun site Natura 2000 n'est présent au niveau du site du projet.<br>Les sites les plus proches sont localisés à environ 7-10km au nord du site du<br>projet (cf. Annexe 6).<br>Le site de projet n'est directement concerné par aucun site Natura 2000 ;<br>aucune incidence sur de tels milieux n'est donc à prévoir.   |  |  |

|           | Est-il susceptible<br>d'avoir des<br>incidences sur les<br>autres zones à<br>sensibilité particulière<br>énumérées au 5.2 du<br>présent formulaire ? |   | X | Le site du projet n'est concerné par aucun inventaire, aucune mesure de<br>gestion ou de protection du milieu naturel.  |
|-----------|--|---|---|---|
|           | Engendre-t-il la<br>consommation<br>d'espaces naturels,<br>agricoles, forestiers,<br>maritimes ?   | X |   | Corine Land Cover indique que l'espace sur lequel se situe le projet, est un espace urbanisé en lien avec l'aéroport (cf. Annexe 9). Toutefois, le site est actuellement entretenu sous forme d'activité agricole, qui prendra fin à la réalisation des aménagements. L'emprise du projet est situé en zone AUm1 du PLU de Biard approuvé en juin 2013 (espaces vocation mixte, résidentielle et activités associées, destinés à être urbanisés à court terme, cf. Annexe 18). Le projet respecte la vocation des sols affichée dans le PLU, et il respecte l'OAP associée au site. (voir annexe 15). |
|           | Est-il concerné par<br>des risques<br>technologiques ?   |   | X | Aucune ICPE n'est présente sur le territoire communal. Les ICPE les plus<br>proches sont situées à 3km du projet, sur la commune de Vouneuil-sous-Biard<br>(BTP Charpentes - MEGNIEN industries, et VM MATERIAUX, voir annexe 16).  |
| Risques   | Est-il concerné par<br>des risques naturels ?  | X |   | Biard est située dans une zone de sismicité niveau 3 sur 5 (modérée).  L'aléa retrait-gonflement des argiles est qualifié de faible (voir annexe 13).  Le site du projet n'est pas concerné par une sensibilité aux remontées de nappes (voir annexe 14).   |
|           | Engendre-t-il des<br>risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par<br>des risques<br>sanitaires ?  |   | X | Aucun des sites localisés inscrits dans la base de données BASIAS n'est présent dans l'emprise du projet. Aucun site BASOL n'est présent au droit du site du projet.  La construction d'habitations nouvelles n'engendre pas de risques sanitaires particuliers.  |
|           | Engendre-t-il des<br>déplacements/des<br>trafics   | × |   | Le projet conduisant à une évolution du site actuellement à usage agricole, il sera générateur de trafic (déplacements des personnes habitant sur le site, déplacements pendulaires domicile-travail), à la hauteur de l'accueil d'environ 60 ménages sur le site.  Le réseau viaire à proximité immédiate du site (rocade de Poitiers) sera suffisant pour absorber le trafic nouveau. Le projet a été dimensionné pour permettre, à terme, la desserte du quartier par le bus de ville.   |
| Nuisances | Est-il source de<br>bruit ?<br>Est-il concerné par<br>des nuisances<br>sonores ?   |   | X | Le projet n'est pas de nature à générer des nuisances sonores significatives en dehors des périodes de chantier. En phase d'exploitation, les nuisances sonores susceptibles d'être générées seront liées à l'augmentation locale du trafic et à l'accueil de ménages. Le site n'est pas concerné par les secteurs affectés par le bruit des infrastructures terrestre (A10, LGV Paris-Bordeaux) situées à 1,5km du projet. Le futur lotissement se trouve en dehors des zones du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Poitiers-Biard (cf. annexe 17)  |

|           | Engendre-t-il des<br>odeurs ?<br>Est-il concerné par<br>des nuisances<br>olfactives ?                  |   | X | /  |
|-----------|--|---|---|--|
|           | Engendre-t-il des<br>vibrations ?<br>Est-il concerné par<br>des vibrations ?                           |   | X | Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations, en dehors des périodes<br>de chantier (circulation et mouvements des engins de chantier : impact<br>temporaire   |
|           | Engendre-t-il des<br>émissions lumineuses<br>?<br>Est-il concerné par<br>des émissions<br>lumineuses ? | X |   | Le projet va générer des émissions lumineuses propres à l'éclairage public du site le long des voies de circulation. Toutefois, il est localisé dans une "dent creuse" de l'espace urbain pré-existant, bordé au sud et à l'ouest par une zone pavillonnaire, à l'ouest par une zone artisanale et la rocade de Poitiers, et au nord par l'aéroport. Il est donc concerné par les émissions lumineuses liées à ces espaces, et l'apport d'émission lumineuses supplémentaires semble peu significatif.   |
| Emissions | Engendre-t-il des<br>rejets dans l'air ?   |   | X | /  |
|           | Engendre-t-il des<br>rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel<br>milieu ?                                | X |   | Le projet va produire des écoulements des eaux pluviales sur les surfaces imperméabilisées. Les eaux pluviales des parcelles privatives seront collectées et infiltrées à la parcelle. Les ouvrages seront dimensionnés pour un épisode centennal, correspondant à une pluie de 60 mm en une heure avec un débit de fuite vers Les eaux pluviales du domaine public seront collectées par un système de noues complété par un ouvrage paysager de faible profondeur, assurant une capacité de stockage compatible avec un épisode centennal.   |
|           | Engendre-t-il des<br>effluents ?   | X |   | Le projet engendrera le rejet d'effluents domestiques à la hauteur d'environ 57 ménages). Les eaux usées se rejetteront dans le réseau (diamètre 200) présent rue Nungesser, et seront traitées par la station d'épuration de Poitiers - La Folie. Le service assainissement de Grand Poitiers indique que le débit annuel moyen de la station est de 18 016m3/j soit 47,5% de son dimensionnement en termes de charge hydraulique. La charge moyenne annuelle est de 5596,75 kg DBO5/j, soit 61,1% de la charge de référence. La station dispose donc de capacités suffisantes pour traiter les rejets du projet. |
|           | Engendre-t-il la<br>production de<br>déchets non<br>dangereux, inertes,<br>dangereux ?                 | X |   | Le projet va nécessairement produire des déchets liés à l'aménagement en<br>lui-même (chantier), mais également durant son exploitation (emballages,<br>ordures ménagères).  |

| Patrimoine /<br>Cadre de vie<br>/ Population  | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?  |         | ×      | Le projet n'est pas localisé près d'éléments du patrimoine culturel et paysager (cf. Annexe 11) ni de vestiges archéologique potentiels (cf annexe 12).  Le projet engendrera une évolution du paysage sur le secteur. Il a vocation à s'intégrer au tissu pavillonnaire existant, au moyen de liaisons viaires circulables et piétonnes. Une haie inscrite au PLU sera traversée de manière très ponctuelle (trouée unique de 5m de largeur), de plus l'aménagement impliquera la plantation de 1,5km de haies. Les essences indigènes et non allergènes (cornouiller, aubépine) seront privilégiées. |  |  |  |
|---|--|---------|--------|--|--|--|--|
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?  | X       |        | Le projet engendrera une modification des activités agricoles avec la<br>suppression des cultures actuellement présentes sur le site, au profit d'un<br>espace urbanisé à vocation résidentielle.  |  |  |  |
| 6.2 Les incide approuvés  |  |         |        | sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou   |  |  |  |
|   | ropriétaires non vende   |         |        | NUm1 ne fera pas l'objet d'un aménagement à moyen terme (foncier<br>s non plus été recensé de projet sujet à évaluation environnementale sur la  |  |  |  |
| recherchés : Po<br>différents sites<br>d'impact) référ  | Dans un souci de complétude de l'analyse, tous les projets connus situés sur les communes limitrophes ont également été recherchés: Poitiers, Vouneuil-sous-Biard, Buxerolles, Saint-Benoît et Croutelle. Pour cela, la recherche a été effectuée sur les différents sites internet des services de l'Etat (site de la MRAE, DREAL Nouvelle Aquitaine, CGEDD et fichier national des études d'impact) référençant, ou susceptibles de référencer, les avis de l'autorité environnementale (Date de consultation: 11/07/2018). Seuls les projets d'aménagement référencés à partir de 2016 sont intégrés à cette analyse. |         |        |  |  |  |  |
| Un projet a été référencé : le projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Aliénor d'Aquitaine sur les communes de Poitiers et de Migné-Auxances (avis rendu le 10 novembre 2016).                         |  |         |        |  |  |  |  |
| Du fait de son éloignement géographique (de l'ordre de 6 kilomètres induisant un bassin versant différent), aucun effet cumulé<br>du projet « Le Vignaud Est et Ouest » n'est à attendre avec la ZAC Aliénor d'Aquitaine. |  |         |        |  |  |  |  |
|   |  |         |        | ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?   |  |  |  |
| Oui   | Non X Si oui, décri  | vez les | squels |  |  |  |  |
|   |  |         |        |  |  |  |  |
|   |  |         |        |  |  |  |  |
|   |  |         |        |  |  |  |  |
|   |  |         |        |  |  |  |  |
|   |  |         |        |  |  |  |  |

- 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):
- Le projet intègre des plantations et aménagements paysagers qui permettront à la fois la valorisation du cadre de vie du quartier (espaces verts, ouvertures visuelles) et son intégration dans le paysage local (travail sur l'interface avec la zone artisanale du Vignaud, de l'aéroport). Il est prévu la plantation de 1,5 kilomètres de haies dans le cadre du projet, d'au moins 50 arbres sur l'ensemble du projet et la mise en place de 4 700m² d'espaces verts ;
- L'aménagement de liaisons douces au sein du projet permettra d'améliorer la perméabilité du secteur avec le centre bourg et d'améliorer le cadre de vie des habitants (réduction des nuisances associées à la circulation routière, espaces de rencontre);
- Le projet intègre un système de noues, complété par un ouvrage paysager assurant une capacité de stockage des eaux pluviales compatible avec un épisode centennal.
- De par son positionnement en continuité du tissu urbain existant, le site du projet vient conforter la cohérence de l'enveloppe urbaine et limite le mitage des espaces agricoles et naturels.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le futur lotissement est d'une importance inférieure aux seuils indiqués à la rubrique 39. C'est donc au titre de la rubrique 6, cas a), que la présente demande est effectuée.

Le linéaire de voies nouvelles créé est faible (650m). La localisation du site, en continuité de l'urbanisation existante, ainsi que le zonage du PLU en zone AUm1 -destinée à être urbanisée à court terme-, atteste de la vocation urbaine future du lieu. Son usage agricole intensif actuel, ne lui confère pas un enjeu écologique notable en termes de préservation de la biodiversité, faunistique ou floristique. Par ailleurs, l'emprise du projet n'intercepte aucun périmètre d'inventaire ou de protection du patrimoine naturel et paysager. Par conséquent, il ne nous semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

#### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

| _ | o. i Affilexes obligatores  |                          |
|---|---|--------------------------|
|   | Objet   |                          |
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » non publié ;  | - X                      |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agi d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;   | $r \mid \mathbf{X} \mid$ |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prise de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;   |                          |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c) 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  |                          |
| į | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d) 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées e complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plar devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cour d'eau; | :<br>†                   |
| 4 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans le autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet es susceptible d'avoir des effets.   |                          |

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7: sites naturels sensibles

Annexe 8 : pré-localisation et hiérarchisation des zones humides probables du bassin du Clain

Annexe 9: Occupation du sol du site d'étude et alentours

Annexe 10 : Extrait du SRCE Poitou-Charentes Annexe 11 : Patrimoine culturel et paysager

Annexe 12: Secteur de saisine du Service Régional d'Archéologie

Annexe 13 : Aléa retrait - gonflement des argiles

Annexe 14 : Risque de remontée de nappes

Annexe 15: sites BASIAS

Annexe 16: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Annexe 17: Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Poitiers-Biard; Annexe 18: extrait du PLU de Biard

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

**Poitiers** 

le, 30 août 2018

Signature

FONCIER CONSEIL SNC 21 bls rue de Chaumont 86000 POITIERS

Tél.: 05 49 00 29 13 Fax: 05 49 00 29 14

## ANNEXE 2 PLAN DE SITUATION AU 1 / 25 000 EME



### ANNEXE 3 PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'ETUDE

Des photos ont été prises le 26 juillet 2018 lors de la visite du site. La figure ci-dessous permet de les localiser.





Prise de vue 1 : Panorama depuis la rue Nungesser vers la limite Ouest du site



Prise de vue 2 : Panorama depuis la rue Nungesser vers le Nord



Prise de vue 3 : Panorama depuis la rue Nungesser vers la limite Est du site



Prise de vue 4 : Panorama vers la limite Est du site au niveau de l'emplacement du futur bassin de gestion des eaux pluviales



Prise de vue 5 : Panorama du futur emplacement du bassin de gestion des eaux pluviales



Prise de vue 6 : Panorama depuis le coin Nord-Ouest du site Les habitations seront construites sur cette zone.



Prise de vue 7 : Panorama depuis le coin Nord-Ouest du site Les habitations seront construites sur cette zone.



Prise de vue 8 : Vue de la limite Est donnant sur la piste de l'aérodrome.



Prise de vue 9 : Panorama de la partie Est du futur lotissement du Vignaud, actuellement une prairie en friche



Prise de vue 10 : Vue de la limite avec l'aérodrome de la partie Est



Prise de vue 11 : Panorama depuis le Chemin Rendu vers le Sud.

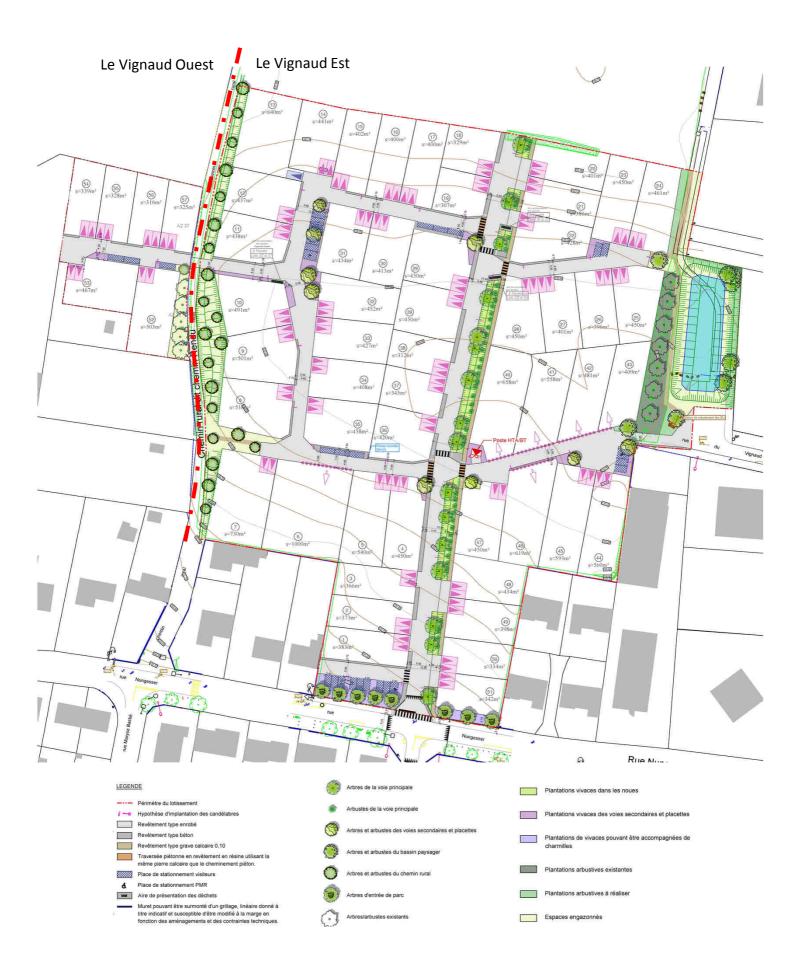


Prise de vue 12 : Panorama depuis le Chemin Rendu (coin Sud-Ouest) vers le site

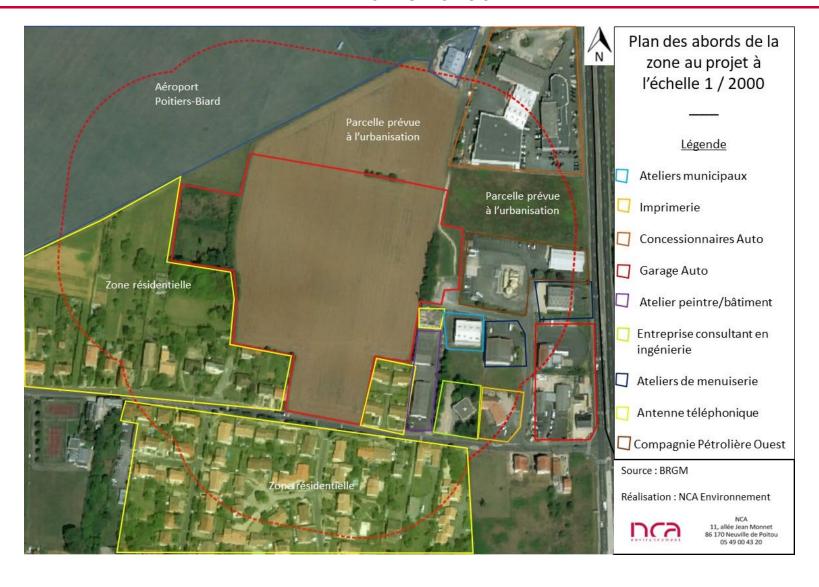


Prise de vue 13 : Vue du Chemin Rendu rejoignant la rue Nungesser

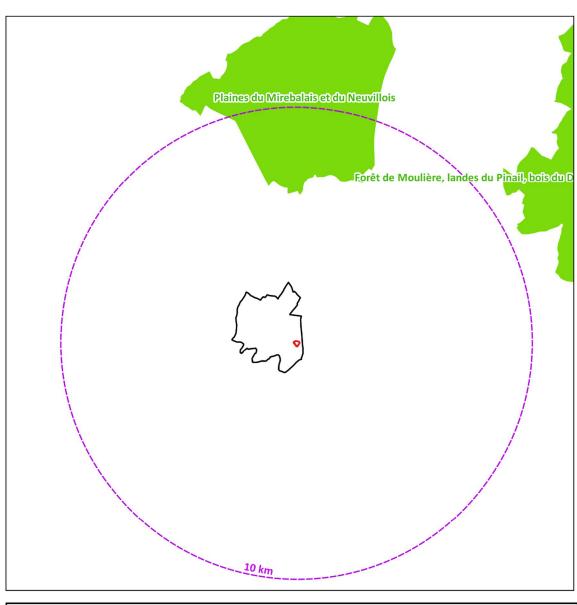
## ANNEXE 4 PLAN DU PROJET

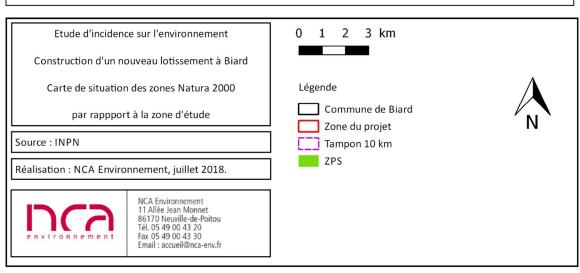


### ANNEXE 5 PLAN DES ABORDS DU SITE

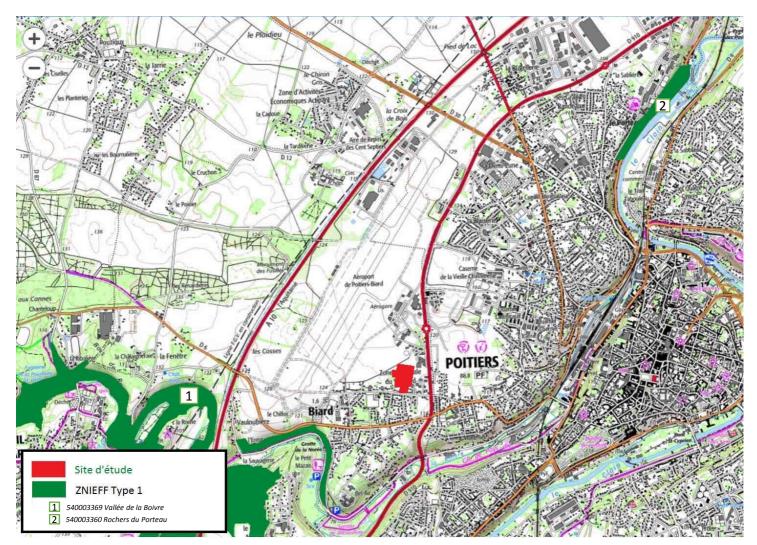


# ANNEXE 6 CARTE DE LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000 PAR RAPPORT AU PROJET DANS UN RAYON DE 10 KM



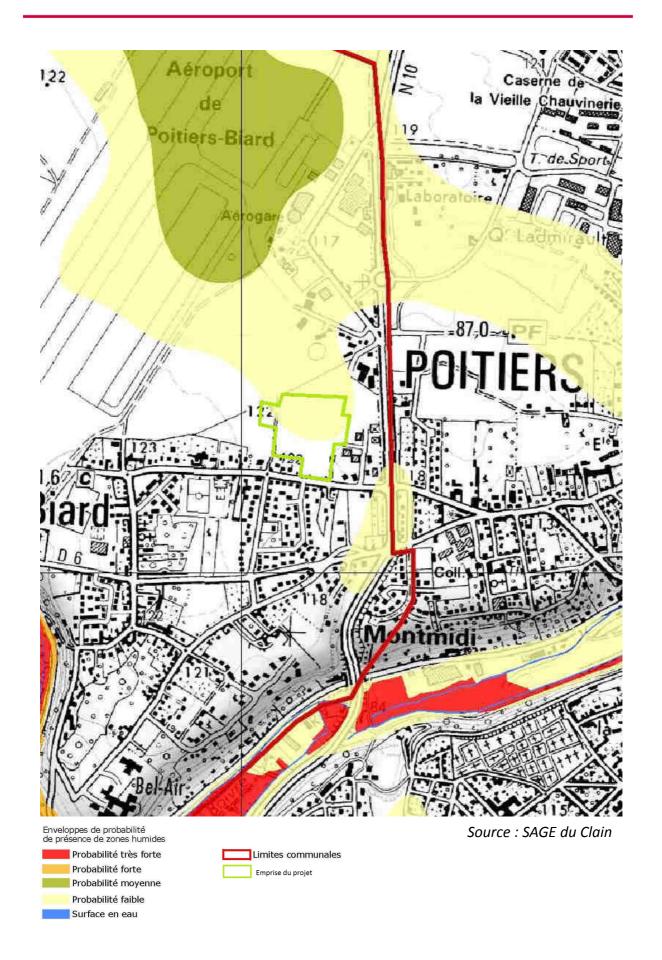


## ANNEXE 7 SITES NATURELS SENSIBLES

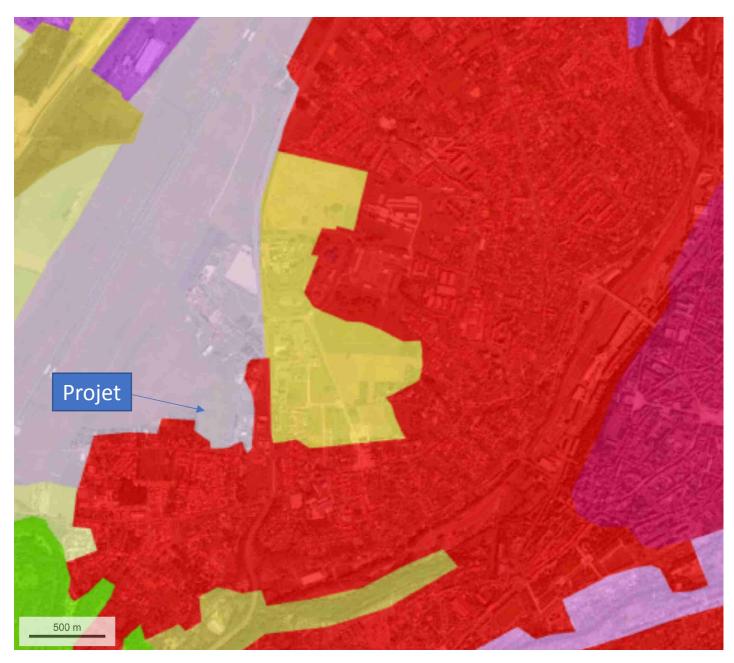


Données cartographiques : © IGN, INPN, MTES, MNHN

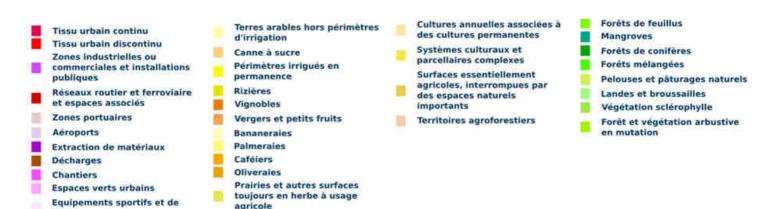
# ANNEXE 8 PRE-LOCALISATION ET HIERACHISATION DES ZONES HUMIDES PROBABLES DE LA VALLEE DU CLAIN



### **ANNEXE 9 OCCUPATION DU SOL**



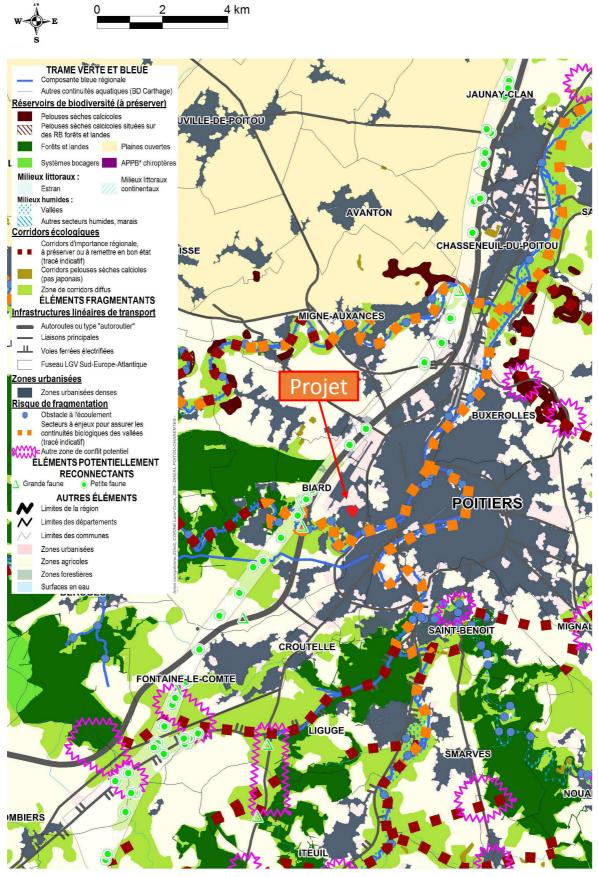
Source: IGN BD Ortho, Corine Land Cover 2012



agricole

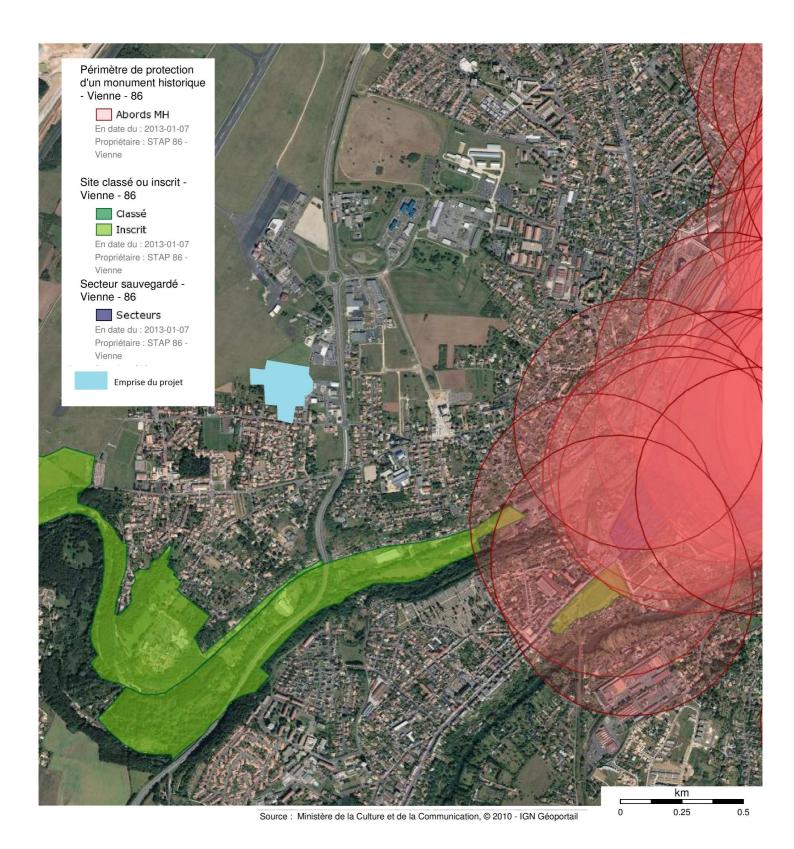
loisirs

## ANNEXE 10 EXTRAIT DU SRCE POITOU CHARENTES



Source: DREAL Nouvelle Aquitaine

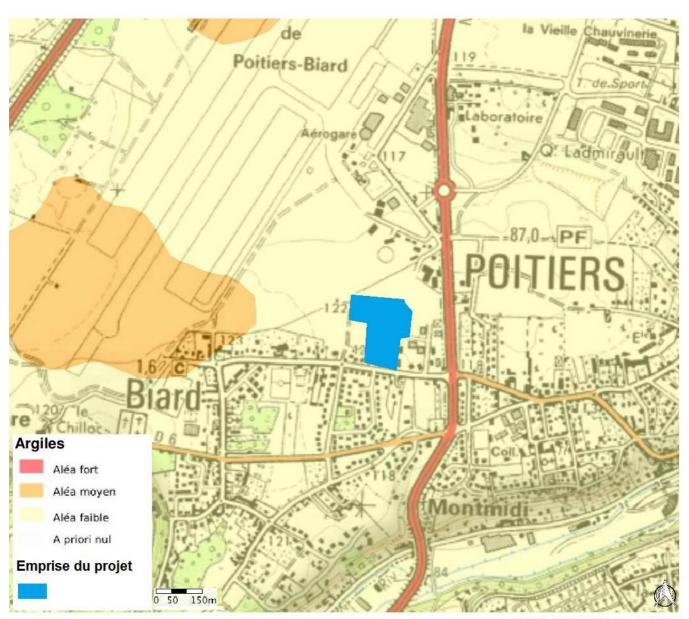
## ANNEXE 11 PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGER



# ANNEXE 12 PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE – SECTEURS DE SAISINE DU SRA

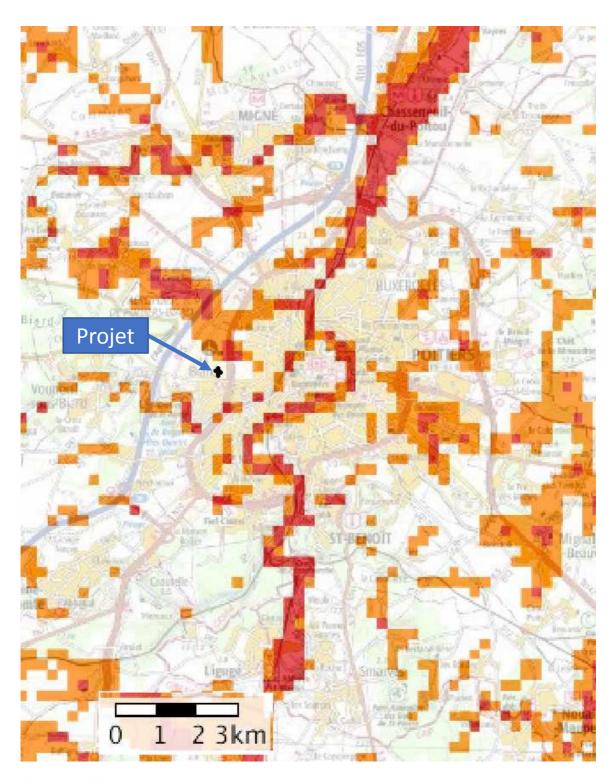


## ANNEXE 13 ALEA RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES



© IGN, © TELEATLAS, © BRGM

# ANNEXE 14 RISQUE DE REMONTEE DE NAPPES



### Zones sensibles aux remontées de nappes



Emprise du projet

# ANNEXE 15 SITES BASIAS

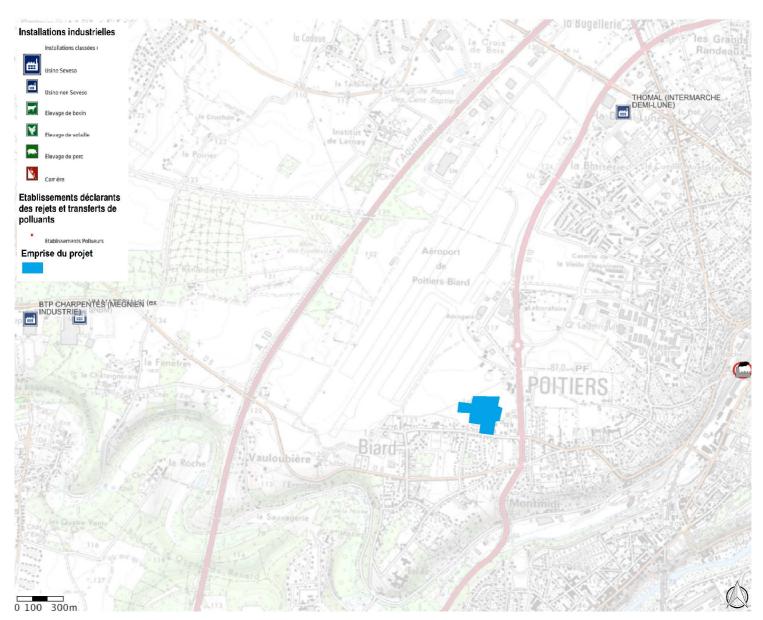


Source : Géorisques, IGN

Emprise du projet

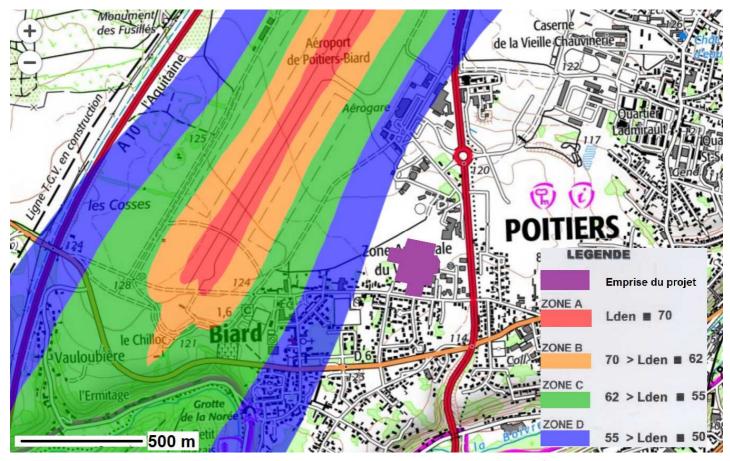
Sites Basias

# ANNEXE 16 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Source: Géorisques, IGN

# ANNEXE 17 PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT AEROPORT DE POITIERS-BIARD



Source: Géoportail, Grand Poitiers, IGN

# ANNEXE 18 PLAN LOCAL D'URBANISME EXTRAIT DU ZONAGE ET ORIENTATION D'AMENAGEMENT

